



© miro

On recherche: rédacteur/rédactrice

Le SAEN est toujours à la recherche d'un-e rédacteur/rédactrice cantonal-e à l'Éducateur.

Il s'agit de rendre compte de l'activité syndicale et pédagogique du SAEN et de l'école neuchâteloise; d'assurer la parution régulière de la rubrique neuchâteloise dans l'Éducateur en respectant les délais rédactionnels (onze numéros par année). Une indemnité forfaitaire annuelle est servie.

Les intéressé-e-s (enseignant-e membre du SAEN ou prêt-e à le devenir) sont invité-e-s à prendre contact avec le président. (pg)

Salaires 2018

Plusieurs de nos membres se sont interrogés en observant leur fiche de salaire de janvier 2018.

Pour l'essentiel, cela concerne celles et ceux à qui l'on avait accordé un échelon 99 (correspondant de fait à leur niveau salarial antérieur). Désormais, ces collègues observent qu'on leur a attribué un échelon conventionnel (21, 22, 23 ou 24, par exemple). Ce n'est pourtant pas une régression.

Par la magie de la régionalisation (nouvelles structures), quelques rares enseignants concernés ont (peut-être) été informés par leur direction, mais on a laissé le plaisir de la découverte à la très grande majorité!

Il s'agit de fait d'une «normalisation» qui ne doit inquiéter (ni réjouir excessivement) personne. Les échelons bloqués pour certaines classes le demeurent (les fameuses zones roses de la grille salariale). Pour rappel, l'échelon maximum actuellement accessible en classe B est le 21; en classes C et D, le 22; en classes E et F, le 23; en classes G, H et I, le 24; pour les autres, le 25. (pg)

Prévoyance.ne: pas de référendum

Le Syndicat suisse des services publics (SSP) avait laissé planer le doute quant au lancement d'un éventuel référendum après la décision du Grand Conseil d'un passage à la primauté des cotisations dès 2019. Finalement, une assemblée du syndicat a jugé prudent de renoncer à cette démarche et de tenter d'obtenir un report de la part du Conseil d'État.

L'administration de la caisse est au travail pour être en mesure de proposer des simulations aux assurés proches de la retraite¹. Les gens concernés seront contactés par Prévoyance.ne dès la mi-avril. Les situations individuelles étant tellement diverses, il est impossible de formuler un conseil valable pour tous. Patience! (pg)

¹ envisageable à partir de 58 ans

SAEN

+41 (0)78 634 48 49
www.saen.ch

la
vigie



Brimades salariales: refusez-les!

Au cycle 3, le moins qu'on puisse dire est que la gestion des classes de formation spécialisée (encore désignées par Terminales) pose de sérieux problèmes.

En principe, ces classes devraient être conduites par des enseignants titulaires d'un master en enseignement spécialisé (MAES). Une fois de plus, tout va bien sur le papier, mais c'est différent dans les faits. Une estimation «au doigt mouillé» nous incite à penser que seule une moitié des titulaires de telles classes disposent du titre requis. Les directions ont donc pris l'habitude de faire appel à des enseignants œuvrant en formation régulière (FR) pour dispenser des leçons en Terminale.

Acceptant de dépanner leur direction, plusieurs enseignants en ont été pour leurs frais... et plutôt deux fois qu'une. Non seulement, ils ont dû préparer des documents et ajuster leur didactique à un nouveau public très particulier, mais ils ont découvert que leurs interventions dans ces classes leur sont moins bien payées¹ que lorsqu'ils enseignent dans leur milieu habituel. Cerise sur le gâteau: on n'avait pas jugé utile de les prévenir!

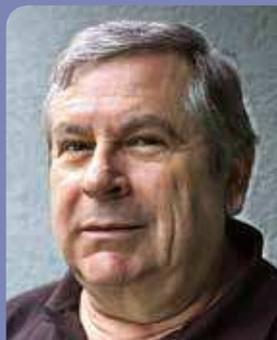
Un enseignant avisé en vaut deux. Alors, **si on vous sollicite pour une telle prestation, déclinez poliment!** Cela amènera peut-être les autorités à ouvrir leurs yeux et leur esprit! •

¹ cela se traduit souvent par plusieurs centaines de francs de baisse, mensuellement...

Et la marmotte, elle met le chocolat dans le papier d'aluminium?

Le gouvernement feint-il la démente? Le 22 mars, le Conseil d'État a convoqué la presse pour présenter son plan d'action pour que Neuchâtel perde son étiquette d'enfer fiscal. Manifestement, les orientations du nouveau régime financier cantonal doivent répondre d'abord aux attentes des entreprises...

Pierre Graber, président du SAEN



On se souvient que le gouvernement avait présenté son programme de législature 2018-2021 le 1er décembre dernier, énumérant notamment une quarantaine de mesures destinées à résorber le déficit¹. Cible: 50 millions d'économies!

Au lendemain du refus de budget, alors que nos politiciens en étaient encore aux combats de coqs² dont la presse locale rendait compte, il valait la peine de lire *La Liberté*³. M. Bernard Dafflon, professeur émérite de finances publiques à l'Université de Fribourg, y faisait part de son analyse. Extraits:

«(Les problèmes budgétaires sont) le résultat de décisions prises sur la fiscalité des entreprises (...) L'autre partie de ce problème structurel tient aux dépenses du canton de Neuchâtel qui sont plus élevées que dans les autres, en particulier les cantons romands. (...) Les dépenses par fonction et par habitant (...) sont en moyenne plus élevées. Pour le réseau hospitalier, par exemple, les fonctions de l'Hôpital neuchâtelois sont comparables à celles du Réseau hospitalier fribourgeois. Mais avec une population plus faible.» (170 000 habitants pour Neuchâtel contre 300 000 pour Fribourg, ndlr).

«Le vrai problème consiste à savoir quelle est la partie du train de vie qui est à l'origine du déficit. Il me semble que le Gouvernement neuchâtelois a déjà fait tout ce qu'il pouvait pour élaguer ce qui peut l'être. Je ne suis pas un fan des réductions structurelles: amincir l'État sans considération est un discours de droite. Le budget a deux côtés: dépenses et recettes. On pourrait aussi examiner la situation fiscale et se demander si la baisse accordée voici quelques années est raisonnable.»

«La baisse d'impôt pour attirer de nouveaux contribuables est très pratiquée. On se dit que la base fiscale va s'élargir en attirant de nouveaux contribuables et que cela compensera la baisse du taux. Mais on voit bien que la concurrence fiscale ne donne pas sur le long terme ce qui était promis au moment de la décision. (...) Quand tous les cantons limitrophes baissent leur taux, les positions fiscales relatives ne changent pas et donc les différentiels fiscaux supposés être attractifs s'annulent. Mais les recettes fiscales en souffrent. Avec les mêmes prestations, cela se paie en dettes structurelles dont il est difficile de sortir. Et des lendemains difficiles, car l'impôt baissé ne se récupère pas politiquement.»

Un régime à 140 millions d'économies supplémentaires

Les dernières intentions du gouvernement vont coûter très cher en manque à gagner... et on peut faire confiance à nos politiciens pour imposer de nouveaux et nombreux sacrifices aux éléments les plus fragiles de la population. Électoralement, ce n'est peut-être pas un mauvais calcul, il est hélas avéré que les milieux socioprofessionnels privilégiés fréquentent davantage les bureaux de vote (même virtuels) que les pauvres. Comme nos gouvernants, j'aimerais bien afficher ma fierté d'être Neuchâtelois, mais les perspectives ne m'y incitent guère!

¹ www.saen.ch/article/neuchatel-progresse-reculons (Educatour no 11/2017)

² pour prendre une image décente

³ www.laliberte.ch/news/economie/les-cadeaux-fiscaux-sont-en-cause-420847